

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

3 avril 2020

8 h 30 à 13h

ZOOM

<https://zoom.us/j/4505608886>

**Présences :** M. Normand Lacasse, président, CS des Découvreurs  
M. Richard Coulombe, 1<sup>er</sup> vice-président, CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles  
M<sup>me</sup> Yanik Arbour, 2<sup>e</sup> vice-présidente, CS de Saint-Hyacinthe  
M. Alexandre Marion, trésorier, CS des Monts-et-Marées (présent jusqu'à 10h)  
M<sup>me</sup> Nicole Breault, administratrice, CS Marie-Victorin  
M. Nick St-Pierre, administrateur, CS du Pays-des-Bleuets  
M<sup>me</sup> Luce Quévillon, administratrice, CS de Pierre Neveu  
M<sup>me</sup> Geneviève Bourdeau, directrice générale  
M<sup>me</sup> Hélène Leduc, agente de développement FP-FGBE, TRÉAQ  
M<sup>me</sup> Geneviève Talbot, agente de développement FGA et responsable des communications, TRÉAQ

**Absences :** M. Alexandre Marion, trésorier, CS des Monts-et-Marées (absent de 10h à 13h)

### **71.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ; (DÉCISION)**

---

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts suivants au divers :

71.09.3 Soutien recherche UQAM- Santé mentale en FP

71.09.4 Niveau d'autorisation et d'approbation de la direction

71.09.5 Covid-19

#### **Résolution 71-01-454**

*Il est proposé par Mme Yanik Arbour  
appuyée par M. Richard Coulombe  
d'adopter l'ordre du jour avec les trois ajouts au point divers.*

## 71.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2020; (DÉCISION)

---

Il faudrait retirer la note en page de page (p.2) et, dans tout le procès-verbal, remplacer toutes les mentions de centre de services scolaires (CSS) pour commission scolaire (CS).

En page 3, au point 69.04.2, Coût d'adhésion des membres pour 2020-2021, au deuxième paragraphe, on devrait lire :

*« Deuxièmement, par souci d'équité, Mme Bourdeau propose d'offrir la même réduction **qu'aux commissions scolaires anglophones**, soit 1/3 de rabais, aux organisations scolaires autochtones advenant leur désir d'adhérer à la TRÉAQ étant donné que leur clientèle est majoritairement anglophone et que la TRÉAQ a fait le choix de ne pas traduire ses documents.»*

À la page 8, au point 69.08, Activités de la direction générale, dans le deuxième paragraphe, il faut écrire le nom de famille de Mme Éliane Di Zazzo de la même façon aux deux endroits dans le paragraphe, c'est-à-dire avec un i minuscule.

### Résolution 71-02-455

*Il est proposé par Mme Yanik Arbour  
appuyée par M. Normand Lacasse  
que le procès-verbal du 21 février 2020 soit adopté avec les modifications demandées.*

## 71.03 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 21 FÉVRIER 2020 ; (INFORMATION)

---

Les suivis sont traités à partir du document Conseil d'administration de la TRÉAQ-suivis aux rencontres.

## 71.04 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA TRÉAQ; (DÉCISION)

---

M. Normand Lacasse présente certaines propositions de modifications aux règlements généraux, notamment le changement du terme « commission scolaire » par « centre de services scolaires ». Les membres du conseil d'administration proposent d'autres changements. Les voici :

Après que formation professionnelle (FP), formation générale des adultes (FGA) et formation de base en entreprise (FBE) aient été écrites une fois au long, corriger le texte pour tout le reste du document et écrire seulement leurs acronymes.

Au point 3, il reste encore l'appellation « commission scolaire » : à changer pour « centre de services scolaires ».

Au point 2.2.15 : Écrire « organisations scolaires » à la place d'organismes scolaires et remplacer dans l'ensemble du texte.

Au point 3.3 : remplacer l'expression : « secrétariat général » par « direction générale ».

Au point 4.8.3 : Retirer « et ses modifications »

Au point 4.8.4 : le verbe « déterminer » est à remplacer par « adopter ».

Au point 4.8.1, le verbe « déterminer » est à remplacer par « approuver ».

Au point 4.8.7, il faut uniquement laisser le verbe « recevoir » et retirer le verbe « étudier » les différents rapports soumis par le CA.

4.8.8 : Conserver seulement le verbe « adopter », retirer le verbe « recevoir »

Au point 4.8.10, on doit lire : approuver les politiques financières (nommer lesdites politiques entre parenthèses)

La numérotation est à corriger dans les *Droits et pouvoirs de l'assemblée générale annuelle* (4.8 par 4.2).

Au point 4.3 : ajouter « selon » le moyen... et changer « que le CA fixe » par « au lieu, à la date et selon le moyen qu'il détermine » (enlever les parenthèses). Copier cette même formulation au point 4.4.1.

Au point 4.6.1 : Ajouter « le nombre » de délégués présents

Fusionner les fonctions des deux vice-présidences (points 5.3.2 et 5.3.3) en un seul point : fonctions des deux vice-présidences.

Au point 5.3.4, la personne n'assume pas un rôle de secrétaire-trésorier, mais seulement de trésorier. Il faudrait écrire : Fonctions de la trésorerie.

Il faut déplacer le point 5.3.4.1 au point Fonctions de la direction générale ( 5.3.5.) et écrire au début de la phrase : « En collaboration avec la présidence... »

Au point 5.4.3.4, il faut retirer : Secrétariat » et laisser uniquement : trésorerie

Le titre du point 5.5 doit être remplacé par : « droits et obligations »

Au point 5.5.6 : remplacer la formulation : « Adopter les règlements d'emprunt, en conformité avec la politique générale d'emprunt » par « Soumettre à l'Assemblée générale annuelle les politiques financières et leurs modifications. »

Au point 5.5.3, il faut retirer : « et le faire recevoir par l'Assemblée générale annuelle ».

## Résolution 71-04-456

*Il est proposé par Mme Nicole Breault  
Appuyée par Mme Luce Quevillon  
que les propositions de modifications aux règlements généraux  
soient adoptées.*

## 71.05 FINANCES :

### 71.05.1 COÛT D'ADHÉSION DES MEMBRES POUR 2020-2021; (INFORMATION)

La résolution prise lors de la rencontre du 21 février (résolution no 69-04-445) est maintenue :

*Il est proposé par M. Richard Coulombe,  
appuyé par M. Normand Lacasse,  
qu'aucune augmentation ne soit appliquée dans le  
renouvellement des adhésions pour l'année 2020-2021,  
que le nouveau calcul soit adopté pour une durée d'un an,  
qu'un tiers de rabais soit offert aux organisations autochtones au même titre que les  
centres de services anglophones en bénéficient déjà.*

*que Mme Bourdeau soit désignée pour initier des démarches avec les CSS non membres et qu'on attende de valider le nouveau calcul proposé à 15\$/ ETP avec la liste à jour des ETP de 2018-2019.*

En ce qui a trait à la seconde partie de ladite résolution, c'est-à-dire de réfléchir à un nouveau calcul basé sur un coût de 15\$/ ETP pour toutes les commissions scolaires francophones, on propose de reporter la réflexion en 2021 (au moment de revoir le coût des adhésions) une fois que la situation relative à la crise de la COVID-19 se sera stabilisée et que la nouvelle structure de gouvernance des centres de services scolaires sera implantée.

### **71.05.2 BOURSE ADIGECS ; (DÉCISION)**

Au printemps 2020, l'ADIGECS remettra une bourse de 1250\$ à un élève s'étant distingué en FP ou en FGA. Cette somme est commanditée par la TRÉAQ.

#### **Résolution 71-05-2-457**

*Il est proposé par Mme Nicole Breault, appuyée par M. Richard Coulombe que la TRÉAQ maintienne cette commandite de 1250\$ pour la bourse remise par l'ADIGECS.*

### **71.06 COLLOQUE 2020 ; (DÉCISION)**

Dans la foulée de la crise qui sévit actuellement, le comité du colloque a tenu une rencontre exceptionnelle. Lors de cette rencontre, la firme Agora a fait un bilan de la situation suite aux diverses communications qu'elle a tenues avec le Centre des congrès de Lévis concernant notre contrat. Voici les différents considérants qui amènent le comité colloque à recommander aux deux conseils d'administration d'entériner la proposition pour l'annulation de notre événement de 2020 :

- Considérant que notre événement en est un qui figure parmi les interdictions actuelles du ministre puisqu'il regroupe plus de 250 personnes;
- Considérant que parmi nos bailleurs de fonds, un important partenaire « plume blanche » a déjà annoncé qu'il devait se retirer et que d'autres annulations pourraient suivre;
- Considérant l'incertitude actuelle entourant la reprise des activités des organisations scolaires;
- Considérant que parmi les organisations scolaires, des interdictions de participer à des colloques ont déjà été diffusées, amenant un doute important quant à la participation à cet événement de nos membres, les présentateurs d'ateliers, les conférenciers;
- Considérant que le centre des congrès évalue la pénalité d'une annulation, avant le 27 mars, au montant de 57 000\$ et que celui-ci ne considère pas, actuellement, que l'annulation soit qualifiée de « force majeure »;
- Considérant l'évolution rapide des annonces ministérielles et l'attente imminente d'annonces concernant le milieu culturel et événementiel qui pourrait diminuer nos pertes financières;
- Considérant que le MEES ait déjà officialisé sa participation financière au montant de 12 500\$;

Il est proposé de mandater le comité conjoint du colloque de la mise en œuvre de toutes les démarches nécessaires à l'annulation de l'événement tout en veillant, autant que faire se peut, à limiter les impacts financiers.

Il est également proposé de mandater la directrice générale de la TRÉAQ pour solliciter le ministère de contribuer aux pertes financières de l'annulation du colloque conjoint 2020, ce qui permettrait de partager celles-ci à parts égales entre les trois parties : le ministère, l'AQCS et la TRÉAQ. **(suivi)**

#### Résolution 71-06-458

*Il est proposé par M. Normand Lacasse,  
appuyé par M. Richard Coulombe  
de suivre les propositions du comité colloque  
à l'égard de l'annulation de l'événement 2020 à cause de la COVID-19.*

## **71.07 ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉQUIPE :**

### **71.07.1 SUIVI DES ENTENTES AVEC LE MEES; (INFORMATION)**

#### **71.07.1.1 Soutien à l'implantation du nouveau pédagogique en FGA;**

Mme Bourdeau informe qu'elle a avisé nos personnes-ressources que la TRÉAQ suspendait les activités de soutien aux gestionnaires, en présentiel, jusqu'à nouvel ordre.

Par ailleurs, le sondage sur le recensement des besoins des gestionnaires en FGA, envoyé le 24 février, a été complété par 37 gestionnaires. Il s'agissait d'un questionnaire en ligne sur les besoins actuels des gestionnaires auxquels l'Équipe-choc organisationnelle serait apte à répondre dans le cadre de l'entente sur le soutien aux commissions scolaires en vue d'une implantation réussie du nouveau curriculum. Un courriel sera envoyé aux 37 répondants, le 14 avril, pour vérifier s'ils sont intéressés à recevoir une rencontre de soutien en virtuel d'ici le 30 juin. Si c'est le cas, Mme Carole Voisine tiendrait des rencontres personnalisées avec la plateforme ZOOM.

En ce qui a trait à l'embauche de Mme Diane Labelle pour faire partie de l'Équipe-choc organisationnelle de la TRÉAQ afin de desservir les organisations scolaires autochtones, nous avons reçu l'entente signée du Conseil scolaire des Premières Nations en éducation des adultes.

#### **71.07.1.2 Demande de subvention dans le cadre du programme de soutien aux partenaires (entente FP, FGA, FBE 20-23);**

Mme Marie-Josée Quinn est celle qui assure le suivi maintenant. Elle a informé Mme Geneviève Bourdeau qu'elle serait en mesure de nous faire suivre sous peu une proposition d'entente.

Du côté de l'avancement des dossiers dans cette entente, nous avons également demandé à M. Mario Dumais de cesser ses activités de soutien, à moins de recevoir une demande spécifique à laquelle il pourrait répondre en virtuel. Aussi, une deuxième capsule vidéo sur le soutien en FBE a été déposée sur notre site. Au début du mois de mars, des contacts ont été faits avec le service aux entreprises Parcours Formation de la commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour la réalisation de la troisième capsule.

Les deux formations prévues en enseignement individualisé ont été annulées pour 2019-2020. 30 personnes s'y étaient inscrites.

Le bilan annuel de l'entente qui se terminait le 31 mars 2020 est en préparation à la demande du MEES et sera transmis d'ici le 24 avril. L'état de situation et la facturation ont été envoyés comme prévu le 31 mars.

### **71.07.1.3 Développement des cadres d'évaluation en FP.**

L'entente sera signée sous peu. Notre proposition financière a été acceptée. 35000\$ pour la production de trois cadres (DEP Montage de lignes, DEP Extraction de minerai et DEP Fleuristerie). Les délais ont été prolongés au 31 décembre 2020 compte tenu de COVID-19. M. Mario Plante, le nouveau coordonnateur, a pris entente avec les commissions scolaires désignées pour les spécialistes en évaluation et de contenus et deux réalisations de cadres sont déjà commencés. Les travaux s'effectuent à distance.

### **71.07.2 INFORMATION DES COMITÉS (DOCUMENT COLLABORATIF); (INFORMATION)**

Les membres du conseil d'administration font état de leurs dernières rencontres. Le document sera transmis aux membres du comité de coordination à titre informatif.

## **71.08 PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) 2020;**

---

### **71.08.1 MODIFICATION DE LA DATE DE L'AGA; (DÉCISION)**

Étant donné que l'AGA prévue le 29 mai au Centre des congrès et d'exposition de Lévis ne pourra pas avoir lieu, la nouvelle date proposée est le 11 juin de 15h30 à 17h, le même jour que la tenue de la rencontre du conseil d'administration. L'AGA pourrait se faire en virtuel étant donné que les rassemblements physiques ne sont pas autorisés jusqu'à nouvel ordre. Il faut cependant vérifier si la plate-forme ZOOM permet de tenir des votes secrets à distance pour les élections.

Les membres du CA conviennent que si les centres rouvrent et que les cours reprennent, les gestionnaires auront peu de disponibilités pour l'AGA. Advenant cette situation, il est entendu que l'AGA serait reportée en septembre. Le processus pour l'appel des mises en candidatures peut donc débuter en avril.

### **Résolution 71-08-1-459**

*Il est proposé par M. Nick St-Pierre ,  
appuyé par Mme Luce Quevillon  
que la date de l'Assemblée générale annuelle soit fixée  
au 11 juin de 15h30 à 17h,  
et que celle-ci se tienne à distance.*

### **71.08.2 PROJET D'ORDRE DU JOUR ET DÉROULEMENT AGA; (INFORMATION)**

Mme Geneviève Bourdeau demande à ce que nous ajoutons la possibilité de voter à distance lors de l'AGA dans les règlements généraux de la TRÉAQ. Les membres du CA demandent à ce qu'on les informe de l'endroit où cet ajout a été fait précisément. (suivi)

Mme Geneviève Talbot demande s'il est nécessaire de conserver dans les points à l'ordre du jour : Constatation du quorum étant donné que le quorum obligatoire pour une AGA de la TRÉAQ est le nombre de délégués présents, selon les règlements généraux. Une vérification, à savoir si ce point doit être statutaire, sera faite dans le Code Morin. (suivi)

Un point à ajouter à l'ordre du jour est : Modifications de la modification de la Politique de gestion contractuelle (approbation). (suivi)

### **71.08.3 DATE POUR UN CA PRÉ-AGA; (DÉCISION)**

Ce point sera traité au point 71.09.1.

### **71.08.4 ENVOI RENOUVELLEMENT D'ADHÉSIONS; (DÉCISION)**

Les demandes de renouvellement d'adhésions seront envoyées à nos membres dans la semaine du 15 juin 2020 si l'Assemblée générale annuelle a bien lieu le 11 juin, selon l'évolution de la situation relativement à la COVID-19.

## **Résolution 71-08-4-460**

*Il est proposé par M. Normand Lacasse,  
appuyé par M. Richard Coulombe  
que les demandes de renouvellement d'adhésions  
soient envoyées à nos membres au cours de la semaine du 15 juin.*

### **71.08.5 MISES EN CANDIDATURES : INTENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION; (INFORMATION)**

Mme Nicole Breault annonce qu'elle démissionnera de son poste d'administratrice étant donné qu'elle part à la retraite au mois de mai.

M. Alexandre Marion informe aussi qu'il ne pourra poser à nouveau sa candidature au poste de trésorier, car il deviendra directeur général de sa commission scolaire au mois d'août et qu'une direction générale ne peut siéger au CA de la TRÉAQ selon nos règlements généraux.

En résumé, voici les postes qui doivent être affichés pour les élections prévues à l'Assemblée générale annuelle le 11 juin :

- Vice-présidence (mandat de 2 ans)
- Trésorerie (mandat de 2 ans)
- Administrateur (mandat de 1 an, dû à la démission de Mme Nicole Breault)
- Administrateur (mandat de 2 ans)

### **71.08.6 LA VISION DU CA – DOSSIERS PRIORITAIRES; (DÉCISION)**

M. Normand Lacasse fait état de la situation quant à la façon habituelle de déterminer les dossiers prioritaires annuels de la TRÉAQ. Les libellés étaient très généraux et couvraient large. Il n'y avait pas de plan d'action associé au suivi des priorités. En 2019, la TRÉAQ a revu son image, une nouvelle présidence et une nouvelle direction générale sont arrivées. Prochainement, le CA se renouvellera avec plusieurs nouveaux membres. Avec

le changement récent des structures de gouvernance, le moment est stratégique et opportun de revoir et renforcer le positionnement de la TRÉAQ dans le réseau. L'exercice attendu est de se doter d'une vision commune de la TRÉAQ dans les prochaines années. Comment souhaitons-nous qu'elle se positionne avec les collaborateurs et partenaires? M. Lacasse exprime le souhait d'une présence plus forte de la TRÉAQ et qu'il a certainement un rôle déterminant à jouer au plan politique.

Les membres du CA sont d'accord que la TRÉAQ renforce son positionnement. Dans le contexte de la crise de la COVID-19, ils ont constaté que certains de nos partenaires prenaient une place prépondérante. On nomme que la formation générale adultes (FGA) et la formation professionnelle sont les grands oubliés de cette crise. On souligne l'importance que la TRÉAQ se voit reconnaître une compétence dans l'action. M. Richard Coulombe manifeste l'intérêt que la TRÉAQ réfléchisse sur ses grandes orientations /valeurs et se dote d'un plan d'action triennal avec des indicateurs ciblés et concrets. On décide de reporter la réflexion à une prochaine rencontre où ce sujet de fond sera le seul point de discussion. Les membres du CA souhaitent entamer un processus de réflexion sérieux et prendre le temps de le mener à terme. Ils demandent également que ce travail de réflexion puisse s'amorcer à partir de trois ou quatre questions de base servant de déclencheurs.

Pour l'Assemblée générale annuelle 2020, et le dépôt des dossiers prioritaires 2020-2021, il est convenu que l'équipe permanente procède de la même façon que les années précédentes et présente un document similaire, notamment en s'inspirant du projet d'entente FP, FGA, FBE déposé au MEES en décembre 2019. La nouvelle vision de la TRÉAQ, accompagnée de son futur plan d'action, sera attendue pour l'AGA 2021 de sorte que les membres du CA disposent du temps nécessaire pour mener à bien leur réflexion.

#### Résolution 71-08-6-461

*Il est proposé par M. Richard Coulombe,  
appuyé par Mme Yanik Arbour*

*que la réflexion sur les orientations stratégiques et les valeurs de la TRÉAQ soit reportée à la rencontre du 7 mai où ce seul point sera discuté, et que la présentation des dossiers prioritaires 2020-2021 pour l'Assemblée générale annuelle de juin 20 respecte la même forme que l'an passé.*

## 71.09 **DIVERS :**

### 71.09.1 **AGENDA DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE COORDINATION 2020-2021; (DÉCISION)**

Mme Geneviève Talbot présente le projet de calendrier. Les membres du CA demandent quelques modifications. Voici les résultats et précisions découlant des échanges.

- 7 mai prochain de 15h à 17h : rencontre pour amorcer la discussion sur les orientations stratégiques de la TRÉAQ et d'un plan d'action triennal à définir.
- 27 mai 9h à 11h : rencontre pour préparer l'AGA 2020 :
  - Dépôt du bilan d'activités annuel
  - Dépôt des priorités annuelles pour 2020-2021
  - Dépôt des prévisions budgétaires 2020-2021
  - Projet de déroulement de l'AGA
- Jeudi 11 juin : CA de 13h à 15h30 suivi de l'AGA de 15h30 à 17h

- Vendredi 12 juin : CA de 8h30 à 17h avec la présence des nouveaux élus si possible
- Le lieu pour la rencontre du CA et du CC prévue le 8 et 9 avril 2021 est maintenu à Longueuil étant donné la proximité de Montréal et de l'aéroport. Mme Nicole Breault nous informe que nous pourrions la contacter l'an prochain pour lui demander d'effectuer la réservation d'une salle à cet effet. Elle mentionne que cette rencontre pourrait se tenir à l'École Hôtelière advenant l'impossibilité d'avoir une salle à la CS Marie-Victorin.

#### Résolution 71-09-1-462

*Il est proposé par M. Nick St-Pierre,  
appuyé par Mme Luce Quevillon,  
que le projet de calendrier de rencontres 2020-2021 soit adopté  
avec les modifications demandées.*

#### **71.09.2 NOMINATIONS CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION; (INFORMATION)**

M. Nick Saint-Pierre annonce qu'il ne posera pas sa candidature pour le prochain mandat de la Commission sur l'éducation des adultes et de la formation continue du Conseil supérieur.

Mme Luce Quévillon soulève l'importance que la TRÉAQ soit représentée à différents endroits et suggère que Mme Geneviève Bourdeau pose sa candidature. Mme Bourdeau accepte. Mme Geneviève Talbot y réfléchit également. **(suivi)**

#### **71.09.3 SOUTIEN RECHERCHE UQAM - SANTÉ MENTALE EN FP (DÉCISION)**

Mme Marie-Hélène Véronneau professeure-chercheuse à l'UQAM fera une demande de subvention pour un projet de recherche dont l'objectif est de dresser le portrait de la santé mentale des élèves en FP et d'identifier les services existants et souhaitables pour favoriser la persévérance et la réussite scolaire des élèves ayant des problèmes de santé mentale.

Elle demande une lettre d'appui de la TRÉAQ qu'elle présenterait avec sa lettre d'intention lorsqu'elle déposera son projet à la fin avril.

Le conseil d'administration accepte la demande.

#### Résolution 71-09-3-463

*Il est proposé par M. Normand Lacasse ,  
appuyé par Mme Luce Quevillon,  
d'appuyer le projet de recherche sur la santé mentale des élèves en FP  
de Mme Marie-Hélène Véronneau*

#### **71.09.4 NIVEAU D'AUTORISATION ET D'APPROBATION DE LA DIRECTION; (DÉCISION)**

Ce sujet est remis à la rencontre du conseil d'administration le 27 mai 2020.

### **71.09.5 COVID-19; (INFORMATION)**

En lien avec la crise de la COVID-19, Mme Geneviève Bourdeau informe les membres que la TRÉAQ a reçu plusieurs préoccupations de ses membres après la diffusion d'un communiqué le 25 mars dernier. L'information a été synthétisée et partagée avec nos partenaires, l'ADIGECS et la FCSQ. Un comité exécutif émanant des comités mixtes FP et FGA a été créé pour la gestion de cette crise et les actions à poser auprès du MEES. Il a été décidé qu'une lettre écrite par la FCSQ, en collaboration avec la TRÉAQ, sera envoyée à M. Éric Blackburn, sous-ministre adjoint, signé par Lucien Maltais, le président de l'ADIGECS. Dans cette communication, les principales préoccupations du réseau ont été regroupées sous de grands thèmes (ex. : financement, évaluation, etc.). La FCSQ a également rendu disponible, sur son site privé, une foire aux questions (FAQ) pouvant fournir quelques éléments de réponse concernant la situation actuelle.

## **71.10 COMMUNICATIONS ;**

---

### **71.10.1 RECENSION DES COMMUNICATIONS DIFFUSÉES DANS LE RÉSEAU; (INFORMATION)**

Mme Geneviève Talbot invite les membres du CA à consulter le document à titre informatif.

### **71.10.2 DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE « ACCÈS RÉSERVÉ AUX MEMBRES » DU SITE WEB; (DÉCISION)**

La firme IX Média (firme qui a conçu le nouveau site web de la TRÉAQ) a présenté les maquettes graphiques de ce projet à l'équipe permanente à la mi-mars. La proposition d'actualisation de la section : Accès réservé aux membres plaisait à l'équipe. Le devis des travaux soumis par Ix Média représente un coût d'environ 8000\$. Étant donné que la résolution prise à la rencontre du dernier CA autorisait l'équipe à déployer des travaux pouvant coûter jusqu'à 5000\$, Mme Geneviève Talbot souhaite obtenir une nouvelle résolution permettant d'utiliser une somme un peu plus grande que prévue dans le budget réservé aux communications en 2020-2021. Elle mentionne que les sommes initiales qui avaient été réservées aux travaux pour le développement du site web public et au déploiement des communications, en 2018-2019 et en 2019-2020, n'ont pas été entièrement dépensées, car la création de la zone accès réservé aux membres n'avait pas représenté la priorité de travail jusqu'à maintenant.

Aujourd'hui, des ajustements sont nécessaires à cette plate-forme étant donné l'obligation de la TRÉAQ d'y déposer et de rendre accessibles de nombreuses situations d'apprentissage développées en FBE (et validées par le MEES) à tous nos membres, et ce de manière « privée ». Par ailleurs, l'ensemble des accès (noms d'utilisateurs et mots de passe) doit être retourné à aux membres étant donné que plusieurs ont oublié ces informations et certains gestionnaires ont changé depuis l'envoi initial. Ces informations de connexion seront transmises à la mi-juin, au même moment que l'envoi du renouvellement des adhésions. Ce faisant, un trafic plus important de visites dans l'accès réservé aux membres devrait être généré à la suite de cette action, d'où l'importance de rafraîchir et optimiser cette zone d'ici là. Il en va de l'image de notre organisation.

Mme Yanik Arbour évoque la possibilité d'utiliser un *Sharepoint* TRÉAQ visant aux mêmes fins. Les membres du CA se questionnent sur la faisabilité et la possibilité pour tous nos membres d'accéder à un *Sharepoint* sur *Office 365*. M. Richard Coulombe propose la création d'un comité restreint, consacré exclusivement aux travaux sur cette zone réservée aux membres, composé de Mme Yanik Arbour, Mme Geneviève Talbot et Mme Geneviève Bourdeau. Il est entendu que le CA mandate ce comité de prendre la meilleure décision en tenant compte des avantages et des inconvénients des deux solutions analysées. Une somme maximale de 10 000\$ pourrait être octroyée aux travaux de développement selon l'option choisie. **(suivi)**

**Résolution 71-10-2 -464**

*il est proposé par M. Richard Coulombe,  
appuyé par Mme Nicole Breault  
que le conseil d'administration mandate un comité restreint formé  
de Mme Yanik Arbour, Mme Geneviève Bourdeau et Mme Geneviève Talbot  
afin d'analyser les deux solutions possibles pour l'actualisation de la zone « Accès réservé aux  
membres » et qu'un budget maximal de 10 000\$ pourrait être consacré aux travaux s'il y a lieu.*

**71.11 ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ;**

Un seul sujet est traité. La direction générale remercie chaleureusement, au nom de l'équipe et de tous les membres du CA, Mme Nicole Breault qui démissionne de son poste, car elle part à la retraite au début mai.

**71.12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ; (DÉCISION)**

**Résolution 71-12-465**

*Il est proposé par M. Nick St-Pierre ,  
appuyé par Mme Nicole Breault,  
que l'Assemblée soit levée.*



M. Normand Lacasse  
Président



M<sup>me</sup> Geneviève Bourdeau  
Directrice générale